



Consommation EDF sur terrain de camping

Par **bouet monique**, le 12/11/2016 à 15:23

Bonjour,
je possède un mobilhome sur un terrain de camping se situant dans les Charentes Maritimes.
Nous avons un compteur EDF et nous payons notre consommation au camping, il nous revend le kw à 0.30€, en comparaison le double de ce que je paie dans mon habitation principale.
Je voudrais savoir si le camping a le droit de nous revendre l'électricité plus cher...
Merci de votre réponse

Par **youris**, le 12/11/2016 à 16:02

bonjour,
je suppose que vous avez signé un contrat prévoyant cette facturation.
comment est estimée la consommation de votre mobil-home.
les camping disposent d'une tolérance pour ce service
pour comparer le prix de vente du KWH, il faut y intégrer le prix de l'abonnement
salutations